

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME****8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :  
D\_2018\_6\_8**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Organisation des temps  
scolaires****Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie  
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ**

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Madame Lhomme, 1ère adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait acté, lors du Conseil Municipal du 9 mars 2018, les horaires du groupe scolaire « Les Tilleuls » de Mouthiers - Sur-Boëme, pour la rentrée 2018-2019.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Sans remettre en question la semaine à 4,5 jours, les horaires adoptés en mars ont dû être revus entre les enseignants, les parents d'élèves, la collectivité et le centre social Effervescent afin d'optimiser l'organisation des temps d'activités périscolaires.

Les horaires, pour la rentrée 2018-2019, sont les suivants :

**Pour la partie maternelle :**

Lundi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h50-16h20 (2h30)  
Mardi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h50-15h00 (1h10) + TAP  
Mercredi : 8h40-12h00 (3h20)  
Jeudi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h50-16h20 (2h30)  
Vendredi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h50-15h00 (1h10) + TAP

**Pour la partie élémentaire :**

Lundi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h40-15h00 (1h20) + TAP  
Mardi : 8h40-12h00 (3h20) / 14h00-16h20 (2h20)  
Mercredi : 8h40-12h00 (3h20)  
Jeudi : 8h40-12h00 (3h20) / 13h40-15h00 (1h20) + TAP  
Vendredi : 8h40-12h00 (3h20) / 14h00-16h20 (2h20)

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2018.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180608-D\_2018\_6\_8\_1-DE  
Reçu le 06/07/2018

Vu la décision du Conseil d'Ecole de Mouthiers du 28 mai 2018.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable au maintien de la semaine des 4,5 jours avec les horaires proposés ci-dessus ;
- **DIT** que les nouvelles Activités Périscolaires seront maintenues et, si possible, organisées par le centre social Effervescentre ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 6 JUIL. 2018



Le Maire,  
Michel CARTERET